



L'an deux mil vingt et un, le 31 mars à 18 heures, le Conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains (et visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	25.

Date de 1ère convocation : 25-03-2021

Date d'affichage :

Présents :	<i>Titulaires :</i> BERTHOMIER Christian, BRUN Pierre, CAMUS Gilles, DUMAZ Gérard, DUMAZ Régie, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, HAERINCK Sabrina, HUYNH Antoine, MANZATO Jean-Marie, MORAND Marc, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VANIN Gaëtan, VIAL Jean-Marc. <i>Suppléants (votant) :</i> BEBERT Thierry, PIERRETON Christophe.
Excusés :	BALTHAZARD Pierre-Louis (pouvoir à JM. VIAL), BASTIEN Patrick (pouvoir à A. HUYNH), GENNARO Alexandre (pouvoir à C. TRAHAND), VAIRYO Nicolas.
Absents :	GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, GRELLIER Jean-Marc, LEOUTRE Jean-Marc, MONTORO Marie-Pierre, POILLEUX Nicolas.

FINANCES – SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS 2021 :

La vice-présidente chargée des finances, indique à l'assemblée qu'il convient, dans le cadre du budget de l'exercice, de diminuer le flux financier au profit des budgets ci-dessous, soit :

PRINCIPAL-SMSB C/. 657364 (DF)	NORDIQUE-SGR C/.74 (RF)	ALPIN-SGR C/.74 (RF)	ALPIN-AM C/.74 (RF)
422 564 €	Néant	296 950 €	125 614 €

Il s'agit de constater que la politique tarifaire ne permet pas de couvrir l'ensemble des dépenses des budgets « alpin ».

L'incertitude liée aux décisions gouvernementales relatives à l'ouverture des remontées mécaniques a fortement impacté les budgets.

Elle précise que le versement de ces sommes interviendra dans la mesure où les budgets « alpin » réalisent les dépenses et recettes initialement prévues : elles pourraient être réduites.

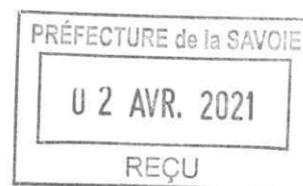
- La dépense sera inscrite au compte 657364 du budget principal-SMSB ;
- La recette sera inscrite au compte 74 du budget alpin-SGR et/ou alpin-AM.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité

→ **APPROUVE** le rapport de la vice-présidente ;

→ **DECIDE** d'inscrire la /ou les subventions d'équilibre ci-dessus des budgets 2021.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 mars 2021



Certifié exécutoire
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

☞ Votants :	28
☞ Pour :	28
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.